

Contribution du SNESUP-FSU à l'Assemblée Académique du 13 Mars 2012

Cette quatrième réunion clôt la première étape du processus de réflexion sur la création d'une Université de Lille qui a suivi la procédure choisie par les présidences des trois universités lilloises. Il s'agit donc, aujourd'hui, de tirer un bilan du processus entamé en novembre 2011.

Les représentants du SNESUP-FSU ont, dès décembre 2011, au sein de cette assemblée, réclamé :

- que les groupes de travail fonctionnent autrement : en leur donnant une plus grande autonomie, leur fournissant un secrétariat, les documents permettant un état des lieux et en procédant à un desserrement du calendrier ;
- que les questions relatives aux conditions de travail, au dialogue social et à la réduction de la précarité soient intégrées aux discussions ;
- que la forme que pourrait prendre cette structuration, ainsi que les statuts envisageables pour porter cet établissement soient examinés en détail.

Toutes ces demandes sont restées sans réponse, amenant nos représentants à suspendre leur participation à ces groupes de travail.

L'ensemble du processus ne semble pas avoir été piloté en vue de conduire une véritable analyse des intérêts et inconvénients d'un tel regroupement, et de permettre par la suite la mise œuvre d'une consultation éclairée de la communauté universitaire. Il donne plutôt l'impression de servir de support publicitaire et d'alibi de pseudo-concertation à une création annoncée publiquement par les présidences avant même le début du processus de réflexion. Il peut également être suspecté d'avoir eu pour objectif de peser sur les élections aux conseils des trois universités, à tout le moins d'en faire un enjeu de ces élections.

La note introductive présentée ce jour n'est dès lors qu'un catalogue de prescriptions générales et de bonnes intentions qui, espérons-nous, ne fâcheront personne. Aucune priorité politique n'y est réellement dégagée.

Nous rappellerons une nouvelle fois que le SNESUP-FSU s'est toujours exprimé en faveur des coopérations régionales en matière d'enseignement supérieur et de recherche et contre les logiques de concurrence entre établissements d'un même service public. C'est sur ce fondement que ses représentants ont accepté de participer aussi bien aux groupes de travail de l'université régionale l'année dernière qu'aux réunions de cette assemblée.

Fidèle à ses principes et ses missions, le SNESUP-FSU se refuse à cautionner tout projet qui aboutirait

- à un appauvrissement de l'offre de formation sur le territoire régional ;
- à des dérogations en matière de droits d'inscription ou de sélection des étudiants ;
- à accentuer les politiques actuelles de renforcement des moyens vers les seuls périmètres dits « d'excellence » au détriment de la richesse disciplinaire et thématique et de la démocratisation de l'accès aux études supérieures ;

- à la détérioration des conditions de travail des personnels qui serait la conséquence, notamment :
 - d'une politique insuffisante de résorption de la précarité ;
 - de mobilités contraintes ;
 - d'exclusion de laboratoire de personnels jugés insuffisamment « performants » par l'AERES ;
 - d'un éloignement de services mutualisés incompatible avec l'exercice au quotidien de nos métiers ;
 - d'un nouvel affaiblissement du fonctionnement démocratique déjà mis à mal par la loi LRU.

Force est de constater que les documents produits depuis le début de cette phase de « co-construction » ne permettent en rien de garantir des statuts, des conditions de mise en place et des engagements politiques nous permettant de nous prononcer aujourd'hui sur le projet d'Université de Lille. Aussi, les représentants SNESUP-FSU au sein de cette assemblée refuseront aujourd'hui de prendre part à un quelconque vote. Nous rappelons, d'ailleurs, qu'un tel vote, émanant d'une instance non institutionnelle, serait dépourvu de toute valeur délibérative.

Nous constatons avec plaisir que la note introductive se termine par la prise en compte de la proposition de sagesse que nous avons portée lors de la dernière assemblée académique, à savoir : se fixer comme premier objectif pour le prochain contrat quinquennal d'étendre les conventions sur des projets coopératifs et de débattre de la perspective d'un établissement unique à partir du bilan de ces coopérations renforcées. Cependant de quelle « structure souple » sera-t-il question pour assurer la transition ? Nous ne saurions envisager que l'association loi 1901 intitulée Lille-Université soit la structure prévue pour conduire la suite du processus, alors que ses seuls adhérents et administrateurs sont les présidents d'université et directeurs d'établissement. Ce serait d'autant plus aberrant que la composition du conseil d'administration de cette association ne tient aucun compte des poids relatifs des divers établissements en terme d'étudiants, de personnels, d'activité de recherche, et rend minoritaires les représentants des universités face à ceux des écoles ! Il est, en tous les cas, exclu que les CA, seules instances compétentes, soient dessaisies de leur pouvoir au profit d'un organisme extérieur quelconque, comme ce fut récemment le cas pour les projets IDEX et IDEFI.

La volonté d'ouvrir plus largement à la communauté universitaire les futurs groupes de travail, ou « chantiers », semble aller dans le bon sens, à condition que leurs membres puissent disposer de l'autonomie qui a fait défaut aux défunts GT. Le fonctionnement de ces groupes de travail, dont les échéances sont calquées sur la date de dépôt des prochains contrats d'établissements fait redouter que l'urgence serve, une fois de plus, d'argument pour limiter l'étendue de leur analyse et réduire le temps nécessaire aux débats.

Enfin, au-delà des seuls CA, qui, depuis la mise en place de la loi LRU, ne sont plus vraiment représentatifs de la communauté universitaire, le SNESUP-FSU rappelle son exigence d'une consultation directe des personnels et des étudiants comme préalable à tout projet modifiant les statuts de nos établissements.